

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Elle consiste en 150 florins payable moitié par ville et moitié par l'hospice 2 1/2 qual. de Seigle et 12 de froment une toise de sapin deux cents fagots à brûler sur l'hospice et sur la ville un flamin par mois par école en en suppose 25 un Chaud de Tourbe et 35 1/2 de sel comme les Bourgeois.

Voyez la réponse au No 16

Point.

idem.

aucun.

de même.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Moudon ce 2 Avril
1799

Daniel Elie Cornamusaz
instituteur de la 1^{re} Classe
du Collège de Moudon

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

3^{me} Classe du Collège
de Moudon.

L. 5

Moudon.

une ville.

C'est une Commune.

Paroisse, elle même, Chef-lieu de District
le Sous-Préfet y réside.

de Moudon.

du Séman.

Les écoles de la ville n'étant fréquentées que par les enfants de la ville, il ne se présente par là même aucune réponse à faire aux questions suivantes.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Les écoles les plus voisines de la ville de Rougemont sont distantes de demi à 3/4 de lieue.

a. Leurs noms.

Ces écoles sont Chavanet, Dully & Sient.

b. Leurs distances réciproques.

Chavanet est éloigné de Dully d'une lieue, celui de Sient aussi d'une lieue, Sient de Chavanet aussi de demi lieue.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

Dans celle du Souffigné on y enseigne et perfectionne la lecture, l'orthographe par principes on y fait apprendre succinctement quelques chapitres de l'Abrogé de grammaire de Restaut, le catéchisme de l'Évangile & quelques psaumes & cantiques.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On la tient toute l'année, à l'exception des temps de vacances, qui sont une semaine après les années de baquet, trois semaines aux moissons & quinze jours aux vendanges.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Le vieux & nouveau Testament, Abrogé de Grammaire de Restaut, Catéchisme de l'Évangile, Psaumes & Cantiques.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Leur exécution est remise à la surveillance d'un membre du Conseil de la Commune avec le titre d'Inspecteur du Collège; ils peuvent varier suivant les circonstances, mais en général ils portent qu'aucun élève ne peut s'absenter des écoles sans raison valable, ni être promu à une classe supérieure sans avoir atteint l'âge prescrit, & pourvu qu'il ait fait un bon usage de son temps.

9°. Durée de l'école chaque jour?

De deux heures le matin & d'autant l'après-midi, à l'exception de la prise-midi des Mardis, Vendredis & Samedis, jours où seuls les jeunes gens doivent assister à des catéchismes publics, des leçons de musique des Psaumes, Antiphonaire étant d'ailleurs rempli en partie par des leçons de lecture & d'écriture.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Après 10 ans la classe dont il s'agit maintenant de parler doit ordres; les 2 premières sont exercées sur les principes de l'orthographe par des thèmes, des déclinaisons de noms des conjugaisons de Verbes, les 3 dernières y sont exercées seulement sur la lecture, la recitation du catéchisme, des Psaumes & Antiphonaire, les principes de l'écriture.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Conseil de la Commune après lui avoir fait subir de concert avec les Citoyens d'abord, un examen des objets relatifs à son poste.

b. D'où est-il?

De Rougemont.

c. Son nom

Jean Abram Cottier.

(3)

d. Son âge.

37 ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

La famille est composée de 11 Enfants.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 12 1/2 ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il a passé sa première jeunesse à Rougemont où il a été instituteur 3 ans, dès là il est allé instituteur à Lully sur le Liman où il est demeuré 6 ans, ensuite à Moudon.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

Outre les écoliers qu'il fait, il est chargé des fonctions de lecteur de l'église à l'église tous les quinze jours, de 3 heures de Musique par semaine aux jeunes gens pendant l'année, & de la catéchisation des catholiques des deux sexes depuis la fête de Martin à Pâques.

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

Le nombre des écoliers ne fut que de 10 la première année qu'il a été à Moudon; il est actuellement de 20.

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

Le nombre est à peu près le même dans les deux saisons; cette classe n'est composée que de garçons.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?
b. Quelle en est la valeur?
c. Source des revenus.

Il n'y en a aucun dont les revenus soient particulièrement affectés à l'instruction des écoles.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Il n'y a que les enfans non bourgeois qui payent 10 bats par mois, les bourgeois seuls sont affranchis.

15°. Bâtiment de l'école.

font.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Il loue lui-même sa maison; elle est composée de deux chambres: une pour l'école & l'autre pour sa famille; il paye 72 bats par an.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

L'instituteur la répare en bon état & doit le maintenir.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Elle consiste en la valeur de 100 L. par quoi il paye comme est dit ci-dessus son loyer.

En argent 240 L. autre Coute par mois par enfant bourgeois payé par la Commune qui peut faire à l'usage de 100 L. donc en argent 280 L. 24 q. 10 s. 11 c. de froment mesura de Moudon. 7 loix de bois, 2 de Hétre et 5 de sapin. Le tout payé par la Commune. idem 27 pots de vin payés par l'hôpital: ces objets doivent valoir 120 L.

N.B. Sur l'argent ci-dessus nommé il retire 20 L. sur à l'Hôpital pour l'instruction des Catéch.

La commune ne possède aucun bien d'Eglise

Moudon le 20. me Mars 1799.

J. Cottier instituteur

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

11/1 P.C.

a. P. Breuille

C'est un village proprement dit & ne dépend d'aucun autre particulier pour les jobs

Il est de la Paroisse de Moudon

Il est du ressort de l'Agent de Breuille

Il est du District de Moudon

Du Canton Lemane

Les fermes qui dépendent des villages sont Laurent, La grange Le Moulin, Les Crochets

Laurent et le moulin sont à peu près éloignés de 1/4 de lieue du village et les Crochets et la grange de 1/2 lieue

Il y a dix maisons au village

Les fermes Coustins & la maison Laurent en ont une pour le moulin

La grange du moulin est à 1/2 lieue du village

Les Crochets & le village même sont

Pour remettre à l'Agent Gabriel Louis Gavio